Soulaines-sur-Aubance

Avril 2023
n° 149

Les Infos

"Si tu vois le monde en gris, déplace l'éléphant"

Proverbe indien (paraît-il...)

Editorial

Chères Soulainoises, chers Soulainois,

Le printemps libère l'énergie de la Nature et des Hommes. Sous un ciel changeant mais avec déjà des belles journées lumineuses, nous accueillons bien les averses car l'eau précieuse nous a manqué en 2022. Autour des jeunes feuilles et des premières fleurs, la foule des insectes et des oiseaux s'agite, et nous invite aux activités en extérieur.

Pendant l'hiver aussi, divers projets communaux ont été préparés. La sécurisation au carrefour de la Marzelle est en cours. Ce sera ensuite la rénovation de l'Espace Tilleul et des petits aménagements dans le bourg. Le budget communal voté en mars prévoit des actions plus conséquentes, à engager selon les réponses aux subventions demandées.

Le Maire, Robert BIAGI,
avec l'ensemble des conseillers municipaux

Rallye de l'Europe

Le Comité de Jumelage propose sa belle randonnée pédestre annuelle, le lundi 8 mai 2023 matin. Inscriptions au repas avant le 3 mai. Voir l'organisation sur le document ci-joint et sur PanneauPocket.

Cérémonie du 8 mai

Les Soulainois sont invités à 11h30 au cimetière pour commémorer la victoire des Alliés sur le régime nazi et la fin de la Seconde guerre mondiale.

Un moment de convivialité sera proposé ensuite, à midi au *Local pour tous* (près de la caserne des pompiers).

Inauguration

Le nouveau *Local de stockage communal et associatif* est situé au chemin de la Glacière, adossé à la Halle de sports. Depuis octobre 2022, il abrite du matériel à usage collectif, ce qui a libéré les anciens locaux pour travaux.

Les responsables et les membres des associations, les agents communaux, les élus et tous les Soulainois sont invités à venir découvrir ce nouvel équipement lors de son inauguration, le samedi 13 mai à 10 heures.

Marché local et artisanal

Pour participer au *Marché local et artisanal*, les exposants intéressés sont invités à se faire connaître en Mairie ou à accueil@soulaines-sur-aubance.fr

Bal folk

Le samedi 6 mai à 20h30, la Grange aux Dîmes se transformera en salle de bal, pour une soirée animée par les groupes *Les Patates Douces et Cie* et *SEM à l'ouest*, qui feront danser sur des musiques folk.

Soulainois 7,50 €, non-Soulainois 12 €, réduit 5 €.
Réservation : grangeauxdimes.pagesperso-orange.fr
ou 02.41.45.30.21.

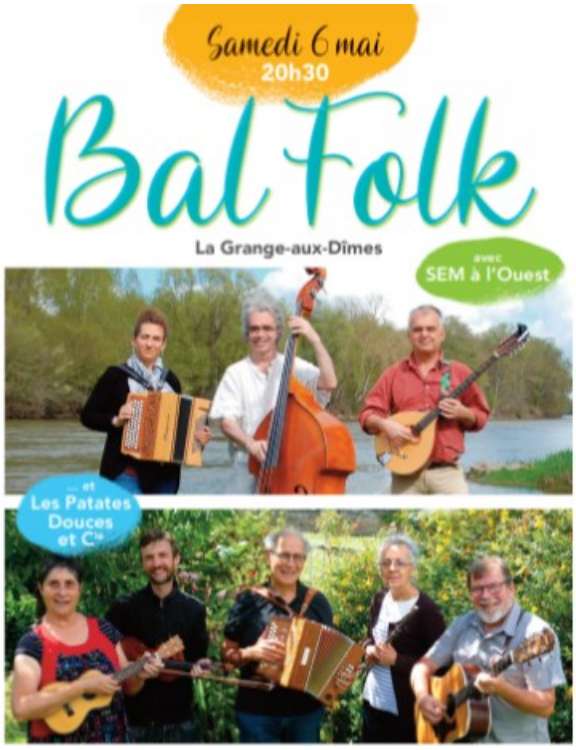

Convention Territoriale Globale

La collaboration avec Mûrs-Erigné progresse, avec le soutien de la CAF.

Elle porte sur un ensemble de services à la population dans le domaine de la famille (petite enfance, enfance, jeunesse, seniors, logement, accès aux services, emploi, vie locale...). Le but est de compléter les prestations par des services plus complets, plus qualitatifs, ou nouveaux, en s'appuyant sur les moyens des deux communes.

Un prestataire a réalisé le diagnostic des besoins des familles, à partir de l'analyse des données statistiques INSEE, des résultats du questionnaire de juillet 2022 et des entretiens avec les acteurs locaux.

Les résultats ont été présentés le 29 mars aux élus et aux acteurs locaux des deux communes, ce qui a permis de préciser les enjeux et les objectifs. La prochaine étape, sous forme de tables rondes les 3 et 10 mai, permettra de réfléchir aux actions à mener, pouvant se traduire en offres de services, en équipements ou en emplois.

Fête de l'école

Elèves et enseignants préparent activement la prochaine Fête de l'école qui se tiendra le 24 juin sur le site scolaire.

Les spectacles et animations, assurés pour leur plus grand plaisir, seront bien sûr à l'attention des parents mais aussi de tous les Soulainois, notamment les Aînés souhaitant rencontrer leurs petits correspondants.

Retour sur le repas des Aînés

Dans une ambiance chaleureuse et une décoration « nature », une cinquantaine de nos Aînés, âgés de 75 à 98 ans, a participé au repas organisé par le CCAS.

Après trois ans d'interruption, l'évènement était attendu. Repas, présence des élus et animation musicale ont été appréciés. Une reconduite l'an prochain s'impose !

Bâtiments communaux

La fibre optique dessert désormais la *Bibliothèque*, l'*Ecole*, la *Grange aux Dîmes* et le *Local pour tous*.

Avec le haut débit, des possibilités nouvelles arrivent, dans le domaine éducatif ou culturel, qui sont à explorer.

Conseil municipal

Pas de réunion au mois d'avril.

Prochain Conseil municipal
le jeudi 25 mai 2023 à 20 h
à la Grange aux Dîmes

Séances publiques - Compte-rendu sur le site internet communal www.soulaines-sur-aubance.fr

Travaux à La Marzelle

Moins utilisé pendant les vacances de printemps, l'arrêt de bus est déplacé à l'écart de la route départementale pour améliorer la sécurité pour tous. Ceci permettra le rebroussement des bus sur ce terminus.

Un aménagement plus complet est à l'étude pour agir sur la vitesse de traversée du hameau, d'ici 2025.

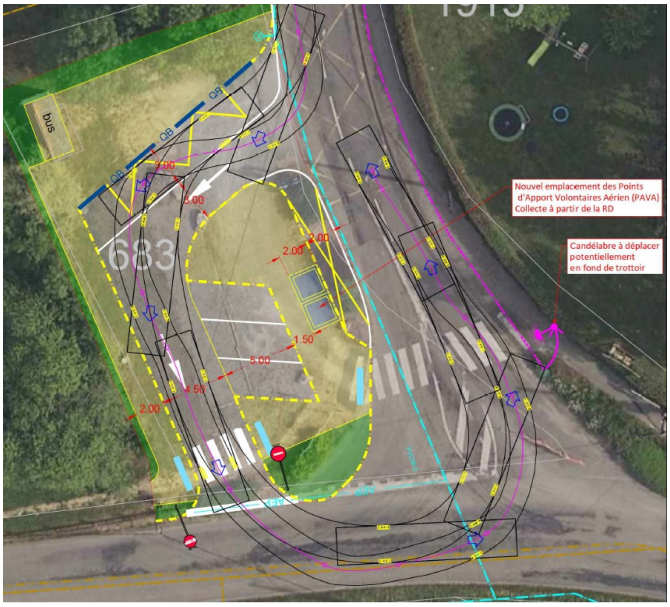

Le dépôt de déchets recyclables sera aussi modifié, pour faciliter les manœuvres du camion d'enlèvement et des usagers venant avec une remorque. Pendant les travaux, les conteneurs sont déplacés à la sortie de La Marzelle vers Mozé.

Achat groupé de granulés de bois

Des Soulainois se chauffant avec un poêle à granulés proposent d'organiser un système d'achat groupé afin d'obtenir un tarif préférentiel.
Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en répondant au sondage accessible via le QRcode ci-contre.

Mission Biodiversité

Depuis le 22 avril, Adrien BAILLARGEAU est missionné pour animer la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Il sera le destinataire des observations faites par les habitants, et assurera aussi des animations.
Il sera aussi amené à réaliser des observations en divers lieux de la commune : merci de lui faire bon accueil !

Travaux à l'Espace Tilleul

La rénovation de l'*Espace Tilleul*, derrière la bibliothèque, a pris du retard en raison des résultats non satisfaisants de l'appel d'offres lancé à l'automne 2022. Face à une concurrence insuffisante et des prix excessifs, le dossier a été retravaillé et un second appel d'offre a été lancé à partir du 17 avril. Ce délai a permis d'affiner encore le dossier. Les travaux devraient débuter après l'été.

Ce site réaménagé pourra accueillir un petit marché, des expositions et des petits évènements culturels ou festifs.

Urbanisme en centre-bourg

La revitalisation du bourg fait partie du projet municipal. Or l'accueil d'habitations, de logements, de commerces, d'entreprises et de services aux personnes nécessite un aménagement complémentaire du bourg.

Le principe retenu est de stopper l'étalement et de valoriser des espaces délaissés, pour créer un bourg plus dense et plus actif. Le secteur concerné se situe entre la rue de l'Aubance et le lotissement du Grand Soulé. Depuis 2020, des achats de terrains ont désenclavé des parcelles communales peu accessibles, les derniers sont en cours.

En tenant compte des projets déjà engagés (Espace Tilleul et maison sur la place), il s'agit de définir l'organisation future des voies et des réseaux, la répartition des bâtiments et des espaces verts, en imaginant les futurs usages et le nouveau cadre de vie dans ce quartier, et leurs effets sur le voisinage.

Cette réflexion complexe est conduite par les élus avec l'appui du CAUE. Elle devra donner une orientation générale cohérente pour de nombreuses années, en laissant la possibilité d'ajustements selon l'évolution des idées et selon les opportunités qui se présenteront.

Une consultation de la population sera proposée en fin d'année, avec des alternatives d'aménagement, avant que soient prises les décisions les plus importantes.

Désherbage chimique

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou utiliser de produits phytopharmaceutiques *de synthèse* pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs, etc. Ces désherbants et pesticides, autrefois communs mais dangereux, doivent être apportés en déchèterie pour leur élimination sans risque. Ils sont interdits pour les collectivités depuis le 1er janvier 2017.

Des produits alternatifs sont disponibles en jardineries. Le désherbage manuel, mécanique ou thermique permet d'obtenir des résultats sans polluer.

A noter : l'application de produits interdits à proximité de tout plan ou écoulement d'eau, y compris les fossés et leurs talus, les grilles pluviales et les avaloirs, est très sévèrement sanctionné (jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans de prison).

Petits travaux de bâtiment

Les travaux de modification ou d'extension des bâtiments sont pour la plupart soumis à autorisation ou déclaration.

Les travaux modestes dispensés du *Permis de construire* sont soumis à la *Déclaration préalable de travaux* s'ils créent une modification visible depuis l'extérieur (y compris si visible seulement depuis le terrain privé). Ceci concerne par exemple la fermeture ou le percement de fenêtres de mur ou de toit, la pose d'une cheminée ou la construction d'un muret.

L'achèvement et la conformité des travaux seront exigés par le Notaire en cas de vente du bien, et tout écart peut faire obstacle à la vente.

Les services de la Mairie sont à la disposition des usagers, pour toutes informations utiles ou pour régularisation.

Fauchage raisonné

ALM fait évoluer sa pratique d'entretien de printemps des bords de routes laissés à sa charge (voies goudronnées non départementales et hors agglomération).

Le fauchage sera réalisé sur 1 m à 1,50 m en bord de route, mais la végétation sera laissée en place dans le fossé et au-delà, pour la protection de la faune et pour ralentir les écoulements après les pluies.

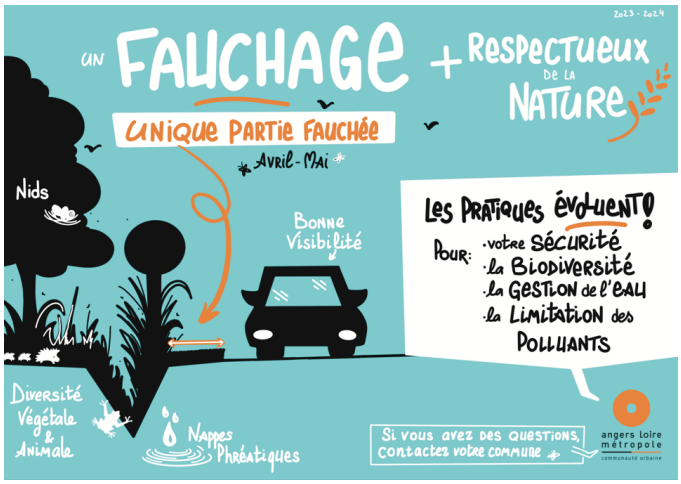

Les abords des routes départementales sont également gérés depuis 2021 selon des pratiques raisonnées, avec moins de fauchages en période de nidification.

Curage des fossés

Avec l'accord de la commune, ALM va expérimenter une nouvelle approche moins impactante d'entretien et de curage des fossés, dite « par tronçons », sur la voie allant de Malnoue à Noizé.

Pêche de loisir

La pêche à l'étang communal de la *Pièce de Colombe* est ouverte ! Les cartes sont disponibles en Mairie (5 € pour l'année, gratuites jusqu'à 16 ans). Pour rappel, les poissons capturés doivent ensuite être relâchés.

Qui Que Quoi … Soulainois ?

Derrière l'énigme du mois de mars, se cachait… le *budget communal* !

Obligatoirement équilibré (c'est la loi), Il fait appel à un savoir-faire et un langage et de spécialistes, pour régler les aspects très concrets de la vie communale.

Voté en mars par le Conseil municipal à Soulaines, il mérite tout l'intérêt des citoyens, et il subit également les fluctuations des taux d'intérêts… bancaires, qui sont d'ailleurs à la hausse ces derniers temps !

Le budget traduit les priorités de gestion et les projets. Il est exécuté sous le contrôle du service financier de la Préfecture, garant de la gestion et de la légalité.

Le budget 2023 est marqué par le lancement de projets d'investissements, sous réserve toutefois de l'obtention des subventions demandées. Croisons les doigts !

Et rendez-vous en mai, pour un nouveau QQQ ?
(NB : n'hésitez pas à proposer des sujets)

Agenda 2023

Dates	Évènements
6 mai	**Bal Folk** avec les formations Les Patates Douces et Cie et Sem à l'ouest *Grange aux Dîmes - 20h30*
8 mai	**Commémoration de la Victoire 1945** suivie d'un Verre de l'amitié *Cimetière 11h30, Local pour tous 12h*
8 mai	**Rallye de l'Europe** et **Repas** Comité de Jumelage - *Espace Cortequisse* *Départs 8h15-9h15 - Repas sur inscription*
13 mai	**Inauguration du Local de stockage** avec une petite collation matinale *Local pour tous à 10h*
17 juin	**La Soulainoise** Fête d'été organisée par le Comité des Fêtes *Devant la Halle de Sports - à partir de 18h*

Semaine du Bad Féminin

Dans le cadre de la Semaine du badminton féminin dans le Maine-et-Loire, organisée par le Comité 49 de Badminton, le club de Soulaines en collaboration avec les clubs de Doué, Chavagnes, Vauchrétien et Mûrs-Erigné, organisait le 28 mars 2023 une soirée sous la forme d'un petit tournoi amical et convivial où chaque licenciée devait ramener une invitée non licenciée afin de lui faire découvrir, ou redécouvrir, le badminton.
Cette soirée a rassemblé, 17 femmes (10 licenciées et 7 invitées) des clubs de Mûrs-Erigné (venues en nombre), de Chavagnes et de Soulaines accompagnées de leurs amies .

Au menu, bonne humeur, sportivité et combativité sur les courts, et pour finir une troisième mi-temps sous le signe de la convivialité en partageant une petite collation.
A noter : la présence d'une équipe de la Fédération Française de Badminton pour tourner un reportage dans le magazine "L'esprit bad" qui devrait être diffusé sur la page Facebook de la Fédération en juin ou juillet.

ASDMS Basket

Informations pratiques

Mairie : accueil du public les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h00 à 17h30 (fermé les samedis).
02.41.45.30.21 - mairie@soulaines-sur-aubance.fr - www.soulaines-sur-aubance.fr - panneaupocket.com
Bibliothèque : 02.41.44.29.72 - biblio@soulaines-sur-aubance.fr
Ecole (direction) : 02.41.45.72.08
RAM du Mûrs-Erigné : 02.41.66.38.91
Accueil de Loisirs Sans Hébergement : aej.direction@soulaines-sur-aubance.fr
Cabinet infirmier : 02.41.45.32.93
Presse : Monique THIOU 06.29.99.85.22 (*Courrier de l'Ouest*)
Gérard ROBIN 02.41.57.70.27 (*Ouest-France*)
Grange aux Dîmes : grangeauxdimes.pagesperso-orange.fr
Accueil périscolaire : 02.41.57.63.98 et 06.08.01.61.62
Centre Social des Ponts de Cé : 02.41.79.75.72
Transport solidaire : 02.41.45.30.21
Aide sociale : ccas@soulaines-sur-aubance.fr
Aide à domicile : Mme DIMA : 06.16.16.72.37
Articles, brèves, informations… pour ***Les Infos*** : communication@soulaines-sur-aubance.fr

NOTA : Les textes proposés par des rédacteurs non communaux sont mis entièrement en italique et retouchés si besoin pour la mise en page.

Ce journal est réalisé sur papier éco label environnement. Responsable de publication : Robert BIAGI, Maire.